

## REPRESENTATIVITE DU SECTEUR DE L'ACTIVITE D'AGENTS DE RECHERCHES PRIVEES

Force est de constater que la représentativité des organismes professionnels des Agents de Recherches privées "généralistes", à la veille d'une guerre économique avec les métiers annexes et/ou connexes de son secteur d'activité: Recherches de débiteurs, Intelligence économique et la profession satellite de recouvrement de créance (dont la définition et l'expérience n'entrent pas dans les critères de l'activité) est devenue pour les pouvoirs publics, inexistante voir obsolète. Pourtant le syndicat des salariés et la représentativité des mouvements professionnels ont été consultés dès l'origine de la loi, alors même que les professions annexes et/ou connexes n'étaient pas à la table des négociations puisque inexistantes avant 2005. Le rassemblement des acteurs professionnels dans les syndicats d'Agents de Recherches Privées, depuis plus de 50 ans, reste un élément important du dialogue social et semble aujourd'hui être mis en cause.

Aucun pays démocratique ne peut se passer d'organismes intermédiaires entre la population et l'Etat. C'est dans les pays totalitaires que l'activité d'enquêteurs privés est interdite. Nos syndicats ont joué, au cours de ces 25 dernières années, un rôle considérable. C'est grâce à eux qu'ont pu être négociés: l'avant projet de loi, le projet de loi, les formations, le nouveau code APE et aujourd'hui l'accord de branche et une convention collective avec les salariés. C'est avec l'Union des professions libérales, dont nous sommes membre depuis 25 ans, qu'ont pu être créés les fonds de formation réservés aussi bien aux salariés des professionnels libéraux qu'aux professionnels libéraux eux-mêmes. Sans oublier les associations agréées qui ont permis une meilleure équité fiscale, etc. etc. ...

Aussi les organismes syndicaux représentatifs qui constituent les praticiens adhérents de notre secteur d'activité, sont soucieux de la reconnaissance de leur légitimité et de leur représentativité (voir étude en pièce jointe et ci-dessous). Le nombre de syndiqués de la profession d'Agent de Recherches Privées communément appelés "détectives" est considérable par rapport au nombre de praticiens en France. Nos syndicats rassemblent plus de 40 % d'adhérents (et le mouvement de salariés plus de 30%) des praticiens actifs.

Dans tout pays démocratique, les opinions doivent pouvoir s'exprimer, encore faut-il qu'elles puissent le faire au travers d'organismes intermédiaires légitimes et reconnus et non par des organismes d'opportunités (créés après 2005, au regard des décrets sortis en 2005 pour application de loi modificative de mars 2003) afin de revendiquer leurs intérêts particuliers au détriment de l'intérêt commun. Ces deux organismes évoluent dans notre champ d'application alors qu'ils exercent en minorité, une spécificité de l'ensemble de l'activité dont les revendications à ce jour ne sont prises en compte (Voir projet de la loi OPSI II pour l'intelligence économique). Demain, pourquoi pas, la recherche de débiteurs!!!.

Pour l'intelligence économique: la FEPIE (représente 70 de professionnels pour une population 100 praticiens). Nous soulignons que l'intelligence économique est avant tout une prérogative d'Etat et non privée. De plus, ces praticiens (officines privées) englobent dans leur comptage, (de part la définition "large" de leur activité), des salariés d'entreprises ou les entreprises elles mêmes qui ont un département

de recherches ou de veille (spécifique à leur domaine: scientifique, sociologique, démographique etc..). Les 100 officines privées spécialisées, restent une infime partie de notre secteur d'activité, dont les services sont rendus, à leur échelle, par les généralistes de la profession.

Pour la recherche de débiteurs: l'AAEC (représentant 45 agences pour une population de 100 praticiens); elle s'est rattachée à une vingtaine de sociétés de recouvrements qui n'entrent pas dans le périmètre de la loi et qui représentent 591 agences en France).

**Les critères de représentativité ( Résumé des statistiques tirées de l'INSEE par code NAF, recoupés avec les données des organismes professionnels, les pages jaunes, et les banques de données).**

#### **Les Agents de Recherches Privées :**

Ils exercent en majorité sous le code APE 8030Z : 738 agences pour une population de de 1376 professionnels, soit environ 600 salariés(moyenne par agence 0,8 salarié) chiffre d'affaire 53 M€ - DANS CES CHIFFRES NE SONT PAS PRIS EN COMPTE LES MICRO- ENTREPRISES ET LES PROFESSIONNELS LIBERAUX -

#### **Les sociétés de recouvrement:**

Aujourd'hui exclus du périmètre de la loi ( grâce aux interventions des organismes professionnelles) ils exercent sous la nomenclature des "agences de recouvrement", il s'agit du code APE 8291 Z agence de recouvrement de factures et des sociétés . Ils sont 591 agences. Chiffre d'affaire 905 M€ pour une population de 3713 professionnels soit 3122 salariés (moyenne par agences environ 6 salariés);

#### **Les agences de Recherches de débiteurs:**

Selon les recoupements des sources: pages jaunes, Sté.com., INSEE, : il y a: **100 sociétés qui font de la recherche de débiteurs**. Sous divers code APE : 70227 - 7112B - 7022Z . **56** sont sous le bon code APE soit 8030Z. Les cabinets qui font exclusivement de la recherche de débiteur **sont au nombre de 48** . Chiffre d'affaire tiré de la recherche de débiteurs 38M€ . Nombre de salariés du secteur 360 (dont 100 font de l'enquête de terrain).

#### **L'Intelligence Economique:**

**100 personnes** morales et un un regroupement d'associations liées à l'intelligence économique: SCIP France; l'ABDS (association des professionnels **de l'information et de la documentation** ). La majorité exerce sous le code NAF 7022 Z "conseil pour les affaires et autres conseils de gestion"; qui regroupe 55424 entreprises avec 145630 personnes soit 40861 salariés. Ce secteur englobe plusieurs activités qui n'ont rien à voir avec l'intelligence économique défini dans le projet de loi. Chiffre global du secteur 18810 M€.

Nous assistons à un dérive qui mobilise l'ensemble de la profession, encore aujourd'hui et depuis plusieurs années déjà la profession demande

un Ordres (organisme para-publics). Sa mission est définie par les textes qui le régisse, son objet est avant tout de préserver le consommateur (clients ou mandants) en lui assurant que les professionnels possèdent les qualités nécessaires pour exercer dans les règles déontologiques professionnels et dans le périmètre de son activité. Si l' Ordre entre dans le domaine du temporel, et par conséquent, du combat professionnel il perd de sa respectabilité. Car ce combat entraînerait fatalement des oppositions internes (qui se jouent aujourd'hui ) et qui sont contraires à l'esprit qui a présidé à la création de la nouvelle loi modificative de mars 2003 ( voir l'exposé des motifs de la la loi et l'esprit de la loi). Car il s'agit bien d'une profession, avec des exigences propres (déontologie, sécurité privée, droit des personnes). Les exigence de notre profession ne peuvent être satisfaites, seulement par voie règlementaire ou légale. En l'état, la définition de l'activité d'Agent de Recherches Privées communément appelés "détectives" (article 20 de la loi de mars 2003) n'est pas fixée. La définition de notre profession peut se décliner uniquement au regard des actes et services rendus depuis plus de 70 ans par les détectives aux personnes physiques ou morales, qui en font la demande, dans le cadre d'un préjudice reconnu par le droit commun. Cette problématique ne peut être résolue que par la création d'un ordre de puissance public, et/ ou par la mise en place d'une convention collective aujourd'hui en réalisation.

Par les statistiques (officielles ) précitées la profession démontre sa réalité sociale et économique et sa représentativité.

Une Organisation professionnelle est légitime lorsqu'elle possède des instances définies par des statuts respectés, assortis de procédures démocratiques, qui permettent non seulement de conduire leurs actions mais aussi de renouveler leurs cadres dirigeants. Un des critères de légitimité les plus importants, réside dans le nombre de cotisants volontaires pour participer à l'organisation de leur profession comme à la défense de ses intérêts moraux et matériels. Ce nombre d'adhérents est réparti dans des structures qui couvrent les territoires de la République. En effet, à des critères déterminants de la légitimité représentative, réside dans la capacité d'un organisme de pouvoir dialoguer, contracter avec le pouvoir et par la suite être capable de faire respecter ces engagements par l'ensemble de ses adhérents sur tout le territoire.

Tout mouvement, qui n'aurait pas de réelle implantation géographique, avec déclinaisons régionales voire départementales, ne serait qu'un mouvement d'individus sans réelle base.

Enfin tout mouvement professionnel représentatif doit défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents mais également inscrire son action dans l'intérêt général hors de tout esprit partisan ou d'intérêts financiers.

Tout mouvement professionnel né d'une poussée corporatiste de mécontentement issue de l'atmosphère du moment, ne peut prétendre être représentatif. L'ancienneté est aussi essentielle. Mais c'est l'ensemble des professionnels qui doit être consulté sur des questions de politique professionnelle générale.

Par conséquent, la représentativité des syndicats et organismes professionnels des Agents de Recherches Privées est une question qui ne se pose pas. Ils sont en

majorité membre de l'UNAPL . Ils sont depuis de nombreuses années, été entendue dans de nombreux secteurs politiques et administratifs de l'Etat.

Forts de ses critères, la profession d'Agents de Recherches Privées ne craint pas les enquêtes de représentativité et dénonce la représentativité des praticiens de la recherche de débiteurs en relation avec les cabinets de recouvrement de créances, comme celle de l'intelligence économique dont l'activité n'est que partie de celle des généralistes majoritaires.

La profession revendique l'ensemble de son activité et prendra toutes les mesures nécessaires pour s'opposer à son démentiement qui remet en cause son savoir faire et son économie.

4 février 2010.

Yves CONVERSANO